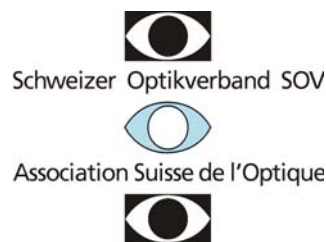




Office fédéral  
de la santé publique

**KONTAKTLINSEN**  
Société de contactologie Suisse



## FEUILLE D'INFORMATION

### sur les lentilles de contact cosmétiques afocales (y compris les lentilles « fun »)

#### Recommandations concernant l'utilisation de lentilles de contact cosmétiques afocales

Définition de « afocal » : sans effet optique, c'est-à-dire ne servant pas à corriger la vue. Les lentilles de contact cosmétiques afocales (y compris les lentilles « fun ») sont des lentilles souples utilisées pour modifier la couleur des yeux ou la forme des pupilles. Elles existent en différentes couleurs et divers motifs, et ont une durée de port journalière maximale et une durée d'utilisation variables (p. ex. un jour, quinze ou trente jours). Les précautions suivantes doivent être observées pour une utilisation sans risque.

- Conformité du produit : Comme les lentilles de correction de la vue, les lentilles de contact cosmétiques afocales doivent satisfaire à des exigences très strictes quant à leur fabrication, leur conditionnement et leur étiquetage. L'Office fédéral de la santé publique prévoit de rendre les normes européennes EN 14534 et EN 980 en la matière applicables. Le fabricant doit prouver la conformité du produit à l'OFSP au moyen d'un certificat<sup>1</sup>. (de même que pour les lentilles de correction, il peut s'agir d'une attestation établie par un organisme de certification (Notified Body), c'est-à-dire avec le marquage CE apposé sur le conditionnement des lentilles, et la mention du numéro attribué par l'organisme d'évaluation).
- Achat/conseils : Les lentilles de contact cosmétiques afocales font elles aussi l'objet d'un contrôle pratiqué, avant et pendant leur utilisation, par un professionnel (opticien ou ophtalmologue, p. ex.), qui vérifie l'adaptation des lentilles et la tolérance. Cet examen permet de garantir que les lentilles choisies sont les plus adaptées à une personne et de déterminer la durée journalière maximale d'utilisation. En outre, l'utilisateur est informé sur la manière d'utiliser correctement ses lentilles et devra lire attentivement la notice d'information qui accompagne ces dernières.
- Entretien : *Les lentilles de contact cosmétiques afocales doivent elles aussi faire l'objet d'un entretien adéquat (sauf si elles sont destinées à un usage unique, comme les lentilles journalières doivent être jetées après usage)*. Un entretien inapproprié peut entraîner des complications telles qu'une conjonctivite ou une inflammation de la cornée. Il convient donc d'observer les règles suivantes :
  - SE LAVER LES MAINS - Se laver et se rincer soigneusement les mains avant tout contact avec les lentilles ;
  - DÉSINFECTION - Après avoir été portées, les lentilles doivent être désinfectées à l'aide d'un

---

<sup>1</sup> Précision : Après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du DFI sur les objets usuels entrant en contact avec les muqueuses, la peau et le système pileux et capillaire, section 4, les deux phrases seront reformulées (« L'OFSP est tenu de ... les normes européennes..., le fabricant est tenu de ... la conformité du produit »)

- produit d'entretien usuel conformément à la notice d'information ;
- CONSERVATION – Après les opérations d'entretien et entre les utilisations, les lentilles doivent être conservées dans la solution recommandée et dans un étui adapté. La durée maximale d'utilisation et la procédure adéquate pour la conservation sont détaillées dans la notice d'information de chaque produit d'entretien. Il est recommandé, lorsque les lentilles ont été conservées pendant une longue période, de les désinfecter une nouvelle fois avant utilisation ;
  - ÉTUI DE CONSERVATION - Tant les lentilles cosmétiques afocales que l'étui de conservation doivent être maintenus en parfait état de propreté. L'étui doit également être nettoyé conformément à la notice d'information du produit d'entretien et être remplacé régulièrement.
- Conduite d'un véhicule : *Bien que les lentilles cosmétiques afocales ne soient pas destinées à corriger la vue, elles peuvent diminuer l'acuité visuelle.* La lentille posée sur l'oeil peut avoir des effets optiques. Ces derniers peuvent être gênants et limiter par exemple le champ de vision. Ce type de lentilles peut également influencer l'effet d'éblouissement et entraîner une perte de contraste, notamment pendant la nuit. C'est pourquoi certaines lentilles cosmétiques afocales peuvent partiellement limiter la capacité à conduire.
  - Contrôles ultérieurs : Pour dépister suffisamment tôt les problèmes de santé liés au port de lentilles de contact cosmétiques afocales et réagir rapidement, il faut les faire *contrôler au moins une fois par année par un professionnel (opticien / ophtalmologue)*. Ces contrôles garantissent également le confort du port des lentilles pendant la durée d'utilisation ou et de port individuel journalier déterminé par l'opticien, l'ophtalmologue ou, le cas échéant, le fabricant.
  - Protection solaire : *Les lentilles cosmétiques afocales ne peuvent remplacer les lunettes de soleil absorbant les rayonnements UV A et B, qui seules protègent entièrement l'oeil contre les rayonnements nocifs.* Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact, indépendamment du type de lentilles, de porter des lunettes absorbant 100 % des rayonnements UV A et B lorsqu'ils restent longtemps dehors par des journées ensoleillées.
  - En cas de problème : Si, bien qu'ayant observé tous les points mentionnés, vous avez quand même des problèmes lors du port de lentilles cosmétiques afocales, il faut retirer immédiatement ces dernières et consulter un professionnel de santé dans les meilleurs délais.

Vous trouverez des renseignements complémentaires concernant ce type de lentilles aux adresses Internet suivantes :

- Association suisse de l'Optique : [www.sov.ch](http://www.sov.ch)
- Société de contactologie Suisse: [www.verein-kontaktlinsen.ch](http://www.verein-kontaktlinsen.ch)
- Société suisse d'ophtalmologie : [www2.hin.ch/sog/index.htm](http://www2.hin.ch/sog/index.htm)

Office fédéral de la santé publique  
Association suisse de l'Optique  
Société de contactologie Suisse  
Société suisse d'ophtalmologie

Berne/Zurich/Olten, juin 2005